



ASTREINTE  
SERVICE DES EAUX  
COMMUNE DE  
BOEN-SUR-LIGNON

En dehors des heures d'ouverture de votre mairie au public et en cas de fuite d'eau importante située avant le compteur (domaine public) ou de manque d'eau, vous pouvez contacter le service d'astreinte de l'eau potable de votre commune :

**06 85 40 45 13**

Si la fuite se situe après le compteur (dans votre propriété), faites appel à un plombier car les services publics n'interviennent pas.

Les services de votre mairie vous accueillent :

Place de l'Hôtel de Ville - 42130 BOEN SUR LIGNON

Le lundi de 8h30 à 12h30 ;

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;

Par téléphone au 04 77 97 72 40 ;

Par mail : [mairie@boen.fr](mailto:mairie@boen.fr)